



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E153200

VALABLE JUSQU'AU 08/11/2023

ÉDITÉ LE 06/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/06/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 412 633 315 00061

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 07900400R

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6619692104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6619692104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : ACTI BAT

24 RUE DU COMMANDANT RAYNAL
93360 NEUILLY PLAISANCE

Téléphone : 06 03 26 51 78

Portable : 06 03 26 51 78

Fax :

Site Internet :

E-mail : acti-bat93@orange.fr

Responsabilité légale :

BOGIC PERO GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Couvreur, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	09/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/11/2021
o Ventilation mécanique	09/11/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	09/11/2021
o Fenêtres de toit	09/11/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	09/11/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	09/11/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	09/11/2021
o Isolation des combles perdus	09/11/2021
o Isolation des planchers bas	09/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.